

l'art de la polychromie

Saint-Michel de Paders



Au cœur du département de l'Hérault, la commune rurale de Montesquieu se compose d'un chef-lieu déserté depuis le milieu du XX^e siècle et de cinq hameaux : Le Mas Rolland, Paders¹, Fournols, Le Mas Castel et L'Aumône. Dans le sombre écrin des maisons de basalte qui composent le hameau de Paders s'élève un joyau polychrome placé sous le vocable de l'archange des hauteurs, chef des Milices célestes : l'église Saint-Michel.

Un rare édifice préroman

Saint-Michel de Paders est un rare exemple d'édifice préroman antérieur à l'an Mil. Construit à l'origine sur un plan en croix grecque, il se caractérisait par une nef flanquée de deux chapelles latérales, formant faux transept, prolongée par un chœur quadrangulaire plus étroit déterminant extérieurement un chevet plat. L'édifice originel était sans doute couvert par une simple charpente reposant sur des arcs diaphragmes dont subsistent les traces. L'accès devait se faire par le côté ouest, au moyen d'un portail sans doute précédé d'un porche charpenté formant narthex. Au sud, autre témoignage de cet état préroman, une remarquable petite porte des morts surmontée d'un arc outrepassé signale l'emplacement du cimetière primitif. L'intérieur, patiemment débarrassé en 1980-81 de son lourd manteau de ciment et de chaux par Gabriel et Danièle Gondard², offre aujourd'hui un admirable décor polychrome, celui des arcs latéraux et de l'arc triomphal où alternent savamment des voussoirs de basalte noir, de grès ocre et de calcaire blanc. Le bâtiment semble avoir dès le départ disposé d'un petit clocher-mur toujours présent en toiture mais probablement remanié par la suite.

Durant l'époque romane (XI^e-XII^e siècles), le bâtiment est voûté tandis qu'un haut clocher est implanté côté ouest, à l'emplacement du porche ou narthex, condamnant

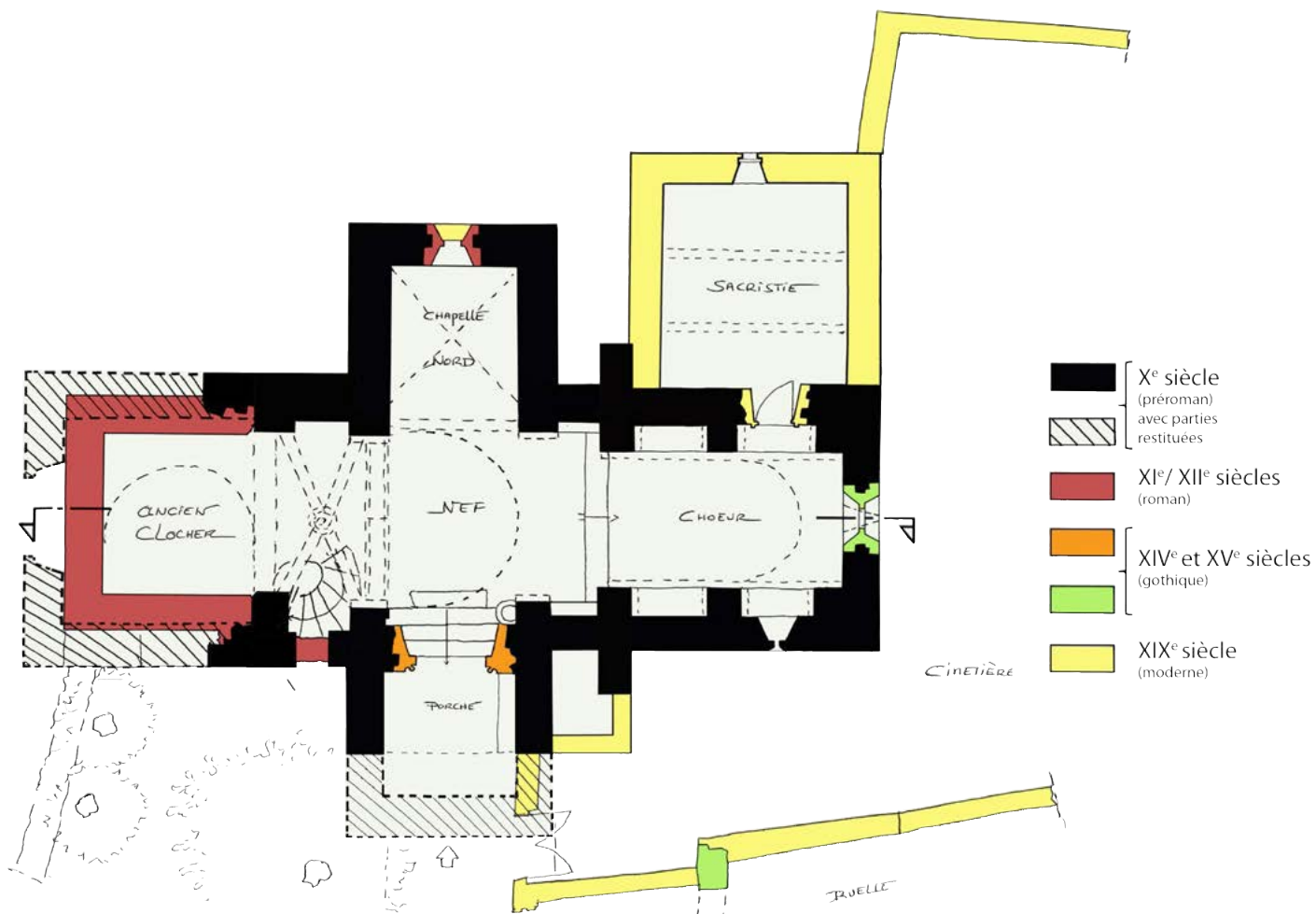


De haut en bas

Carte de Cassini, feuille de Lodève, 1778

Vues aériennes de Saint-Michel de Paders

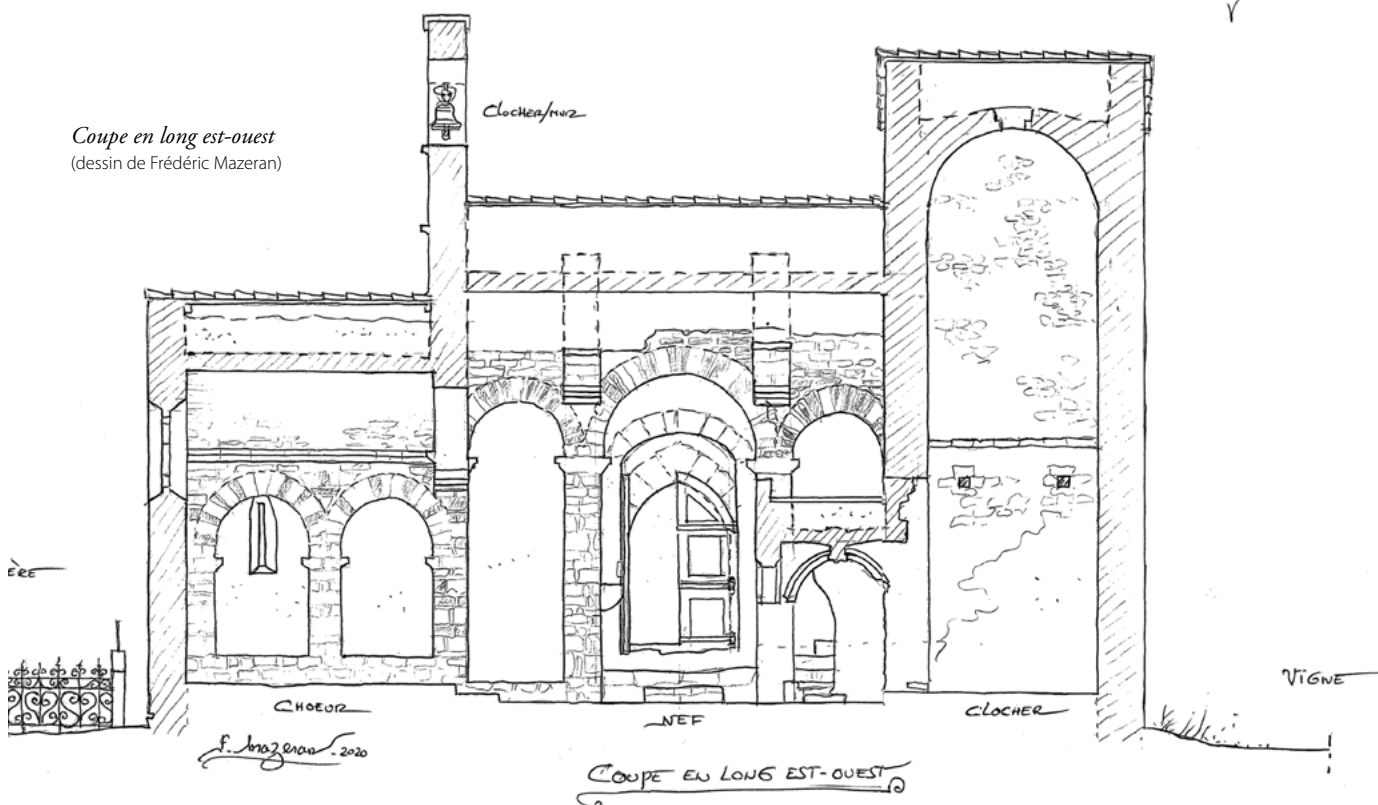
(photos par drone Vincent Lauras)

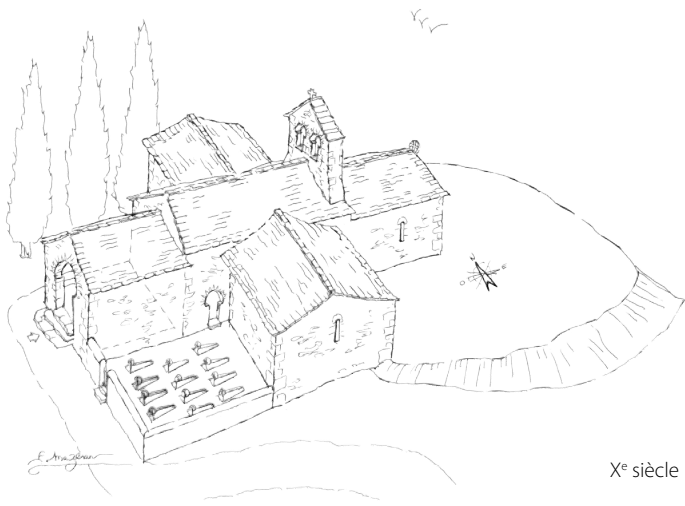


Plan chronologique

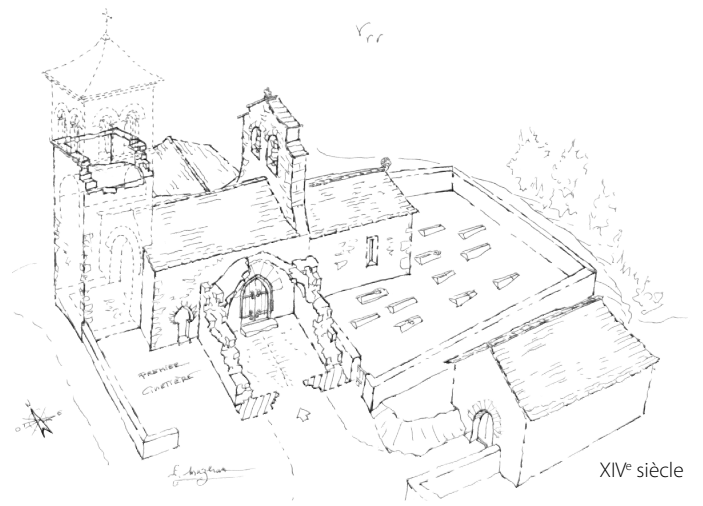
(dessin de Frédéric Mazeran,
Service patrimoine,
Conseil départemental de l'Hérault)

Coupe en long est-ouest
(dessin de Frédéric Mazeran)

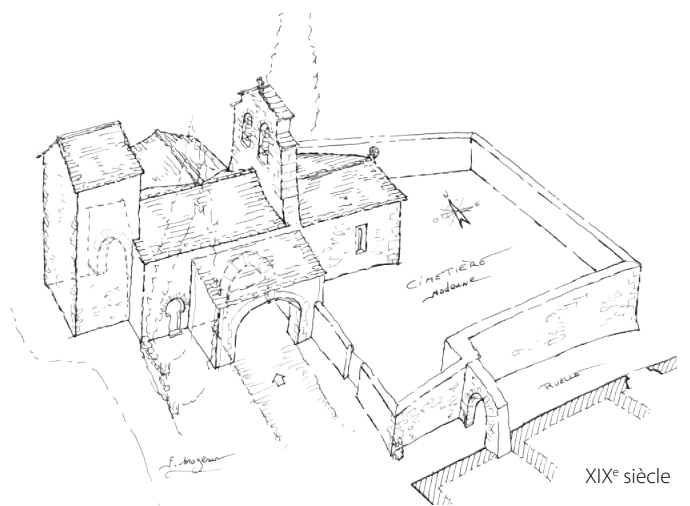




X^e siècle



XIV^e siècle



XIX^e siècle



État supposé au X^e siècle (époque préromane)

État supposé au XIV^e siècle (guerre de Cent Ans)

État moderne

(dessins de Frédéric Mazeran)

Saint-Michel de Paders en 1948

(photos argentiques Roger Hyvert - www.pop.culture.gouv.fr)



ainsi l'accès primitif. L'entrée se fait alors par la chapelle sud qui sera sans doute détruite durant la guerre de Cent Ans. Un nouveau portail, de style gothique, est alors reconstruit, en alignement de la façade. C'est certainement aussi durant cette période que disparaît l'étage campanaire du clocher ouest. Au XV^e siècle, un oculus polylobé de style gothique vient remplacer dans le chœur l'étroite ouverture axiale préromane.

L'église fera l'objet d'autres modifications, notamment au XVII^e siècle avec la création d'une tribune portée par deux puissants arcs formerets et couvrant la première travée de nef (la clef est ornée de trois cercles concentriques autour d'une rosace à six pétales), et l'édification d'une voûte d'arêtes en-dessous de la voûte romane de la chapelle nord. L'édifice évoluera peu par la suite. Du XIX^e siècle date la sacristie³, au nord du chœur, et sans doute la mise en place du cimetière actuel qui enveloppe le chevet sur ses côtés est et sud.

Aux mains de Cassan

C'est dans les traces du cartulaire, aujourd'hui disparu, du tout proche prieuré Sainte-Marie de Cassan qu'il faut rechercher la première mention de l'église Saint-Michel de Paders, à l'heure de la réforme grégorienne. Les églises rurales, édifiées sur leur *villa* durant le Haut Moyen Age (V^e-X^e siècles) par de grands propriétaires fonciers, passent alors aux mains d'évêques ou de monastères. Ce mouvement profite largement à la communauté canoniale de Cassan qui, en l'espace de moins d'un siècle, va recevoir plus de vingt-six églises dont Sainte-Marie de Roquessels donnée en 1085 par le puissant lignage seigneurial de Faugères, Saint-Michel de Paders donnée en 1098 par celui de Montesquieu, et Sainte-Nathalie de Fos, probablement donnée au début du XII^e siècle par le premier voire le second. Surgeon du chapitre cathédral de Béziers dès les années 1066, mais véritablement fondé en 1080, le prieuré de Cassan va devenir le plus célèbre et plus riche monastère du dio-

Les cloches de Paders

« Avant les guerres de religion, écrit Albert Fabre⁴, les habitants, dans la crainte de voir enlever leurs cloches, les enfouirent dans un champ voisin; on n'a retrouvé qu'une cloche, malgré de nombreux sondages. » Placée dans le campanile élevé au-dessus du transept, cette cloche en bronze porte l'inscription :

AVE MARIA GRATIA PLENA DVS TECVM
IHS XPS 1537⁵

Les lettres en caractères gothiques ont 4 centimètres de hauteur. Quatre cartouches placés au-dessous de la première ligne représentent une vierge tenant un globe, un saint, une sainte et saint Michel terrassant le dragon. L'objet est classé au titre des monuments historiques depuis le 30 septembre 1911.

cèse de Béziers, nanti de nombreux biens situés sur plus de 106 paroisses réparties sur 11 anciens diocèses des actuels départements de l'Hérault, de l'Aude, du Tarn et de l'Aveyron.

Un jeudi de juin 1098⁶ donc, dans un grand élan de piété, Raimond Bernard de Montesquieu, son frère Séguier, et ses neveux Bérenger, Bernard et Raimond de Paders donnent⁷ à Cassan un grand nombre de biens dont, en premier lieu, l'église Saint-Michel située dans la *villa*⁸ de Paders et son territoire paroissial, un manse⁹ dans cette même *villa* avec ses terres, son jardin, ses arbres fruitiers et non fruitiers et les dîmes perçues sur les récoltes¹⁰, auxquels ils rajoutent la dîme intégrale (sur les céréales, fruits et légumes, fourrages et le croît du bétail) perçue sur deux manses situés dans la *villa* de Tongas¹¹.

La libéralité de juin 1098 est complétée le 5 août 1100¹² par les mêmes bienfaiteurs aux côtés desquels apparaît Adalaïs, sœur de Raimond Bernard. Ils donnent à Cassan l'intégralité des dîmes sur le territoire paroissial de Paders, le droit de dépaissance pour le gros bétail, les moutons, les caprins et les porcins ainsi que l'utilisation des abreuvoirs sur le territoire de Montesquieu. Le prieuré de Cassan se trouve ainsi, dès le début du XII^e siècle, en droit de faire paître et boire ses troupeaux, composants

essentiels de l'économie monastique, en terre montesquivaine.

Par le hasard des ventes, l'une des rares chartes originales du *Cartulaire de Cassan* a fait surface en 2016¹³. En juin 1108, avant de se rendre au Saint-Sépulcre, peut-être dans le sillage de Bertrand¹⁴, comte de Toulouse, Bernard de Paders rédige ses dernières volontés. Il fait notamment donation à Saint-Michel de Paders de toute la dîme qu'il possède sur cette paroisse et d'un manse situé dans la *villa* de Tongas. À sa sœur Adalaïs et à ses enfants, il donne tout l'honneur (ensemble de biens) qu'il a dans la *villa* de Paders, à l'exception du manse qu'il tient de Bernard Lautier et qu'il donne à son frère Guiraud.

En novembre 1118¹⁵, moyennant quatre setiers de froment et deux peaux, la même Adalaïs et ses enfants vendent à Cassan leur honneur et un manse situés dans la *villa* de Paders, le Clos de la Croix comptant d'oliviers, la dîme, le manse de la *villa* de Tongas et la moitié d'un verger, légués par Bernard de Paders à l'église Saint-Michel.

En février 1119¹⁶, Bérenger de Paders, ses neveux Bernard et Raimond, et leurs sœurs, donnent à Sainte-Marie de Cassan la moitié d'un verger, le capmanse¹⁷ qui le jouxte, la moitié d'une ferragine¹⁸, la moitié du dîmaire ou décimaire¹⁹ de la paroisse Saint-Michel et la moitié des hommes de la *villa* de Tongas. Bernard donne, après sa mort, toute sa part de ce décimaire et toutes ses vignes avec les arbres.

Par une bulle en date du 9 décembre 1157²⁰ mettant fin au procès opposant le monastère à l'évêque de Béziers, le pape Adrien IV confirme à Jean, prieur de Cassan, la propriété des églises détenues dans le diocèse de Béziers, dont Saint-Martin de Grézan (Pouzolles), Saint-André de Prouilhan (Magalas), Saint-Laurent de Roujan, Saint-Michel de Paders, Sainte-Nathalie de Fos, Sainte-Marie de Roquessels et Saint-Sever de Veyran (Causses-et-Veyran).

Par un acte en latin du 7 octobre 1543²¹, Antoine de Palissa, chanoine, infirmier et

Charte de la donation

Au nom du Seigneur. Moi, Raimond Bernard, et Séguier, mon frère, de Montesquieu, et Bérenger, et Bernard, et Raimond, mes neveux, nous donnons ensemble au Seigneur Dieu, et à Sainte-Marie de Cassan, et aux chanoines de ce lieu, tant présents que futurs, en alleu, l'église Saint-Michel qui est fondée dans la *villa* appelée de Paders, avec tout l'honneur ecclésiastique qui appartient et doit appartenir à cette église, où que ce soit, depuis la voie qui va de la *villa* appelée Tongas jusqu'à l'église Saint-Michel, et jusqu'au ruisseau, et d'un ruisseau jusqu'à un autre ruisseau, avec la totalité de ce qu'ils incluent, et toutes les choses comprises entre ces ruisseaux, toutes les dîmes, exceptées des brebis, des chèvres, et de toutes bêtes qui seraient dans les enclos des chanoines, toutes les dîmes exceptées celles concernant le quarton. De plus, nous susdits donateurs, seigneurs de ce lieu, donnons à Sainte-Marie de Cassan et aux chanoines de ce lieu, tant présents que futurs, dans la *villa* de Paders, un manse que l'on appelle ecclésiastique, avec ses terres, avec jardin, arbres fruitiers et non fruitiers, ses entrées et sorties, et tout ce qui lui appartient et doit lui appartenir ; et dans la *villa* que l'on appelle Tongas, toute la dîme d'un manse et dans cette *villa* également, toute la dîme d'un autre manse qui fut de Bégon Bernard, et de ce décimaire que l'on appelle *Gradius*, toute la dîme d'un pour dix. Cet honneur comme écrit ci-dessus, totalement et intégralement, comme il est écrit, de telle manière qu'il est et qu'il était auparavant, nous susdits donateurs, ainsi donnons et concédons, pour le salut de mon âme (*sic*) et celles de mes parents, au susdit lieu de Sainte-Marie de Cassan, sans tromperie, en alleu, afin qu'à partir de ce jour, ils l'exploitent et possèdent de droit à perpétuité.

Et ceci a été fait avec le consentement d'Arnaud, évêque de Béziers, et des chanoines de son siège. Cette charte est faite au mois de juin, cinquième féerie, de l'an mil quatre-vingt-dix-huit du Verbe du Seigneur, régnant le roi Philippe. Seing de Raimond Bernard, de Séguier, son frère, Bérenger de Paders, et ses neveux Bernard et Raimond, qui ont fait faire cette charte, ont signé et demandé de signer.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, Fonds E. Guéry, Cassan, pièce 2.

Traduction Serge Sotos

prieur de Fos, signe un compromis avec le doyen Jacques Bérenger, chanoine de la collégiale de Saint-Gilles (diocèse de Nîmes), titulaire des droits sur le prieuré de Fos et son annexe Saint-Michel de Paders. Le premier renonce à tous les droits sur les fruits décimaux de ce prieuré, en échange d'une pension annuelle de 25 livres à verser le jour de la Toussaint.

Sous l'œil acéré de l'évêque

Le 21 mai 1636 à six heures du matin, Clément de Bonsy, évêque et seigneur de Béziers, quitte Gabian pour visiter l'église de Fos et ses annexes : la chapelle de Montesquieu et l'église de Paders. Il est accompagné par Jean Lenoir et Jean Salinhac, chanoines de la cathédrale Saint-Nazaire, Antoine Leclerc, vicaire de La Madeleine, Jean Raison, prêtre de l'Oratoire, Jean de Palissa, prêtre et docteur en droit, Géraud Besse, prieur de Paulhan, et ses domestiques. À quelques pas de Fos, la caravane est accueillie au chant du *Veni Creator* par frère Jean Garenc²², natif de Roujan, chanoine de Cassan et prieur de Fos, solennellement accompagné par d'autres prêtres, les paroissiens et les consuls portant le dais. Après avoir visité l'église paroissiale de Fos et la chapelle Notre-Dame de Montesquieu, l'évêque se rend à « Saint Michel de Paders, au bas dans les montaignes ; l'esglise est toutte vottée et blanche du chœur, l'autel de pierre, quand à la table, le reste de pierre ramassée, un gradin de pierre, un tableau d'un crucifix, Nostre Dame et Saint Michel, à la détrampe, avec un marchepied de pierre en prou bon estat [...]. Il a esté trouvé sur l'autel un callice d'estaing tout crasseux avec sa patène, un seul corporal, une chasuble de camellot rouge, son aube et voille, le cordon brisé et rompeu ; le contrepoix de la cloche de trois quintaux est à terre ; deux nappes, un missel vieulx, poinct de chandelliers. À l'entrée, il y a une petite chappelle avec un petit autel de deux pans de large quy doit estre tombé. Il y a au fondz une conque de pierre quy a servy pour fons baptismaux. Le cimmittière est au costé. Il y a une entrée en voûte, le reste est environné de petites murailles, la plus part tumbées [...] Au dict lieu de Paders, il y a sept maisons avec vingt personnes et au Mas Rolland quy est proche dudict lieu cinq maisons avec quarante-trois personnes. »

L'heure est aux témoignages. À Fos, Montesquieu et Paders, se désolé le prieur,



Porte des morts préromane donnant accès au cimetière primitif (photo Frédéric Mazeran)

quelques habitants usent d'invocations pour défendre leur bétail contre le loup. La dîme pour Paders et Mas Rolland est de 20 setiers de grains, vin et agneaux. « Le prieur, dénonce son secondaire Claude Verdier, natif de Laurens, a esté mal famé à cause que quelque chambrière qui estoit cy dans sa maison s'est trouvée grosse et s'est retirée à Pézenas où elle advorta. Dict encores que ledict prieur va voyr de nuict certaines femmes vesves et va dancier quelque foys par le village laissant souvent son habit. » Et les consuls d'ajouter « qu'il s'est exercé autres foys avec des jeunes hommes, mesmes il y en avoit quelques uns d'hérétiques, à jouer des histoires, ce qui est escandaleux ». Bernard Dauteribes, André et Jean Castan, du Mas Rolland, se plaignent de leur côté de ne plus avoir de messes les jours de fête et que les offices soient dits avec des « petites chandelles et une seule nappe ».

En conclusion, l'évêque défend « à tous et chascungz les habitans et parroissiens de se servir d'aucung charme et conjuration pour enclorre leur bestail, ainsin que quelques

ungz pratiquent, comme estant superstitieux et invoquant le démon tacitement synon expressemant, à peyne d'excommunication²³. » Il supprime la collation que le prieur donnait aux habitants après vêpres le jour de la fête du lieu, tout comme l'offrande coutumière d'un chou : les paroissiens apporteront à la place quelque chandelle si bon leur semble. Il ordonne au prieur d'assurer ou faire assurer par son secondaire messe haute à Fos et messe basse à Montesquieu et Paders les dimanches et fêtes chômables, de recouvrir d'étoffe les gradins de l'église de Paders, d'acheter un calice d'argent, deux chandeliers et une croix en laiton, un missel, quelques vêtements sacerdotaux. Les fonds baptismaux seront remis en état et couverts de bois avec pointes de fer et serrure, les murs du cimetière seront réparés pour empêcher l'entrée aux bêtes. Pour ce qui est de la conduite du prieur, défense lui est faite « à peyne de suspension de troys ans, de se servir de la servante des années passées ny d'autres qui soinct suspectes ny mal fammées ni moingz se mesler parmy la jeunesse aux tragédies et histoires ny d'embrasser et se charger d'affaires publiques comme est la recepte des tailhes. [...] Au contraire luy enjoignons de vacquer à l'étude des cas de consciences ou à la dévotion, auquel effect il se pourvoira dans trois mois de la Vie des Saintz, de la Somme de Tolet, de L'instruction des prestres de Molina et du Catéchisme du Concile de Trente pour les curés. »

Le 16 juin 1748, moins cérémonieusement, M^e de Salignac de Fénelon est député par l'évêque Bausset de Roquefort pour procéder à la visite de l'église paroissiale de Fos et celle de Paders, son annexe. Il n'est plus question de la chapelle de Montesquieu. Le vicaire général est reçu par Vernazobres, prieur-curé, et par les principaux paroissiens. « À Paders, il sera fait deux aubes, un Christ pour l'autel, quatre chandeliers, un Christ sur la croix des processions. Il y a une porte à l'entrée du cimetière avec une croix de pierre au milieu. »



Appareillage des arcs latéraux du chœur
(photo Frédéric Mazeran)

Un service en pointillés

Tout comme la chapelle castellane Notre-Dame de Montesquieu²⁴, l'église Saint-Michel de Paders était avant la Révolution rattachée au prieuré-cure de Fos. Son titulaire était un chanoine de Cassan. Albert Fabre²⁵ signale un bail, à la date du 21 janvier 1600, passé entre Thomas Garenc, prieur de Fos, et Jean Anteverre, prêtre, par lequel celui-ci s'engage à faire le service divin dans l'église de Paders.

« Il percevra les dîmes des hameaux de Paders et Mas Rolland, qui appartiennent à cette église, consistant en dîmes de blés, laines, amandes, huiles, agneaux, chevreaux et toutes autres dîmes connues et inconnues, pendant les trois années que durera le bail, la somme de cent livres tournois, deux chevreaux à Pâques, et logera le prieur et son cheval lorsqu'il viendra à Paders. »

Jusque dans les années 1850, l'église Saint-Michel continue de dépendre de la paroisse de Fos avant d'être rattachée à celle de Vailhan. Son curé est alors directement rémunéré par les habitants de Paders et du Mas Rolland afin de dire la messe chaque

dimanche et jour de fête²⁶. Mais la population est pauvre, aussi, en 1881, plusieurs conseillers municipaux demandent que la somme de 200 francs nécessaire à l'exercice du culte soit fournie par la commune au moyen d'une dépense extraordinaire. Le conseil se montre des plus divisés : les habitants de Fournols paient déjà le curé de Pézènes-les-Mines pour dire la messe à Notre-Dame d'Ourgas où sont enterrés leurs morts, ceux de Montesquieu vont à Fos et ceux de Valuzières à Gabian : pourquoi payeraient-ils pour des messes à Paders ? Par dix voix contre neuf, celles des conseillers et plus forts imposés domiciliés à Paders ou au Mas Rolland, l'imposition extraordinaire est votée. Mais la délibération ne sera pas approuvée par le préfet. En 1886, dix-neuf paroissiens se cotisent pour un montant de 102 francs afin de compléter les 100 francs votés au budget de la commune²⁷. L'année suivante, sur décision préfectorale, et à la

requête des habitants des autres hameaux, cette ligne budgétaire est supprimée. « De là des divisions et des haines que je ne suis pas habitué à voir dans la commune », déplore le maire le 23 février 1887 dans un courrier au préfet. Le sous-préfet suggère de soumettre à nouveau la question au conseil municipal d'autant que le budget communal se solde par un excédent de recettes de 214 francs. Le 1^{er} novembre 1893, alors que la commune est « privée de messes », la municipalité revote une imposition extraordinaire de 200 francs pour l'année 1894. L'abbé Constant Blaquière (1864-1948), historien local et poète, futur archiprêtre de l'ancienne cathédrale Saint-Nazaire où il est enterré, est alors curé à Vailhan.

Faisant suite à la loi de séparation des Églises et de l'État, une circulaire préfectorale en date du 28 octobre 1909 attribue à la Fabrique succursale de Fos les objets mobiliers renfermés dans « l'église annexe communale de Montesquieu »²⁸. L'église Saint-Michel de Paders est aujourd'hui, avec quatorze autres lieux de culte, rattachée à la paroisse Saint-Vincent en Pays de Thongue.

Le père Brière-Narbonne

De tous les desservants de Paders, le père Jean-Joseph Brière dit Brière-Narbonne est celui qui aura laissé le plus de traces dans les annales. Né à Pithiviers, dans le Loiret, en 1891, ordonné prêtre à Angers en 1922, il sera successivement aumônier de l'orphelinat de Rosnarho (Morbihan) puis du Centre d'Offémont (Oise), vicaire à Saint-Vincent d'Orléans (Loiret), à Saint-Denis de Montpellier, auxiliaire à Florensac puis à l'Immaculée Conception de Béziers, vicaire économe de Castanet-le-Bas et Saint-Laurent-des-Nières, d'Aumes, d'Espondeilhan et Coulobres, de Vendres, aumônier des petites sœurs des pauvres à Béziers, vicaire économe d'Andabre, Castanet-le-Haut et Saint-Geniès-de-Varensal, chargé du service de Saint-Amans-de-Mounis. Il est en 1966 nommé vicaire économe de Fos et des annexes de Roquessels, Montesquieu et Pézènes-les-Mines. Le 2 juillet 1977, le père Brière est autorisé à se retirer de son ministère paroissial et décède à Béziers trois ans plus tard, le 23 janvier 1980.

Durant l'entre-deux guerres, le père Brière a publié une dizaine de romans et œuvres messianiques, depuis *Les Prophéties messianiques de l'Ancien Testament dans la littérature juive en accord avec le Nouveau Testament* (Paul Geuthner, Paris 1933) jusqu'au *Messie souffrant dans la littérature rabbinique* (*ibid.* 1940).

Archives départementales de l'Hérault, 300 J 1-8

Guilhem Beugnon
Frédéric Mazeran
Serge Sotos

octobre 2022



Notes

1. Paders (*Padernis*) tire son nom d'un domaine gallo-romain, propriété de *Paternus*. Il donne son nom au ruisseau de Paders, à cheval sur les communes de Montesquieu et Vaillhan, au bois de Rieu-Paders, sur la commune de Vaillhan, et au Causse de Paders, sur la commune de Pézènes-les-Mines (Hamlin 2000, p. 277).
2. « Nous dirons, écrit Gabriel Gondard, que ce chantier fut un des plus passionnants en raison du décor particulièrement soigné. » (Gondard 2000, p. 17). Les époux Gondard ont obtenu pour cette restauration un prix des Vieilles Maisons Françaises en 1981 et une subvention de la Sauvegarde de l'Art Français.
3. Construite en juillet-août 1863 par Jacques Coulons, maçon à Pézènes-les-Mines, pour la somme de 200 francs (AD34, 2 O 168/3).
4. Fabre 1894, p. 242.
5. « Je vous salue, Marie, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous. Jésus-Christ 1537 ».
6. Acte connu par sa copie du XVII^e s. conservée à la Société archéologique de Béziers, Fonds E. Guéry, Cassan, pièce 2.
7. Il s'agit d'une donation en alleu, un domaine héréditaire conservé en toute propriété, libre et franc de toute redevance. Elle reçoit le consentement d'Arnaud, évêque de Béziers, et des chanoines de son siège.
8. « ...ipsam ecclesiam sancti Michaelis quae est fundata in villa quae vocatur Padernis... ». Au Moyen Âge, et selon les époques, le terme *villa* désigne un lieu habité, un petit village ou un ressort territorial.
9. Terme désignant une unité foncière comprenant le bâti d'une exploitation agricole et les terres qui en dépendent. (cf. Gérard Chouquer, *Dictionnaire du foncier médiéval et moderne, XI^e-XVIII^e s.*, Éd. Publi-Topex, Paris 2020, p. 111).
10. Il est probable que les seigneurs aient conservé la dîme sur le bétail.
11. Cette *villa* était située en limite sud-ouest de la paroisse de Saint-Michel de Paders et de la seigneurie de Montesquieu, entre la rivière Tongue et le territoire paroissial de Roquessels, où le toponyme *Tongas* en conserve le souvenir.
12. Acte connu par une copie du notaire royal de Gabian en date du 1^{er} juin 1633, conservée dans les archives communales de Fos (AD34, 104 EDT 9).
13. Propriété de divers particuliers depuis la Révolution, elle appartient depuis 2016 à la *Bibliothèque du Département des Collections spéciales et archives de l'Université de Stanford*, aux États-Unis (Misc. 2011).
14. Fils de Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouse puis de Tripoli, décédé en 1105, l'un des plus fameux chefs militaires de la première croisade qui, en 1099, délivra Jérusalem.
15. Cf. note 5.
16. Cf. note 5.
17. Manse principal.
18. Au Moyen Âge, parcelles particulièrement fertiles où l'on cultive intensivement céréales et légumineuses. Vu les soins qu'elles demandent et la valeur de leurs récoltes,

Handwritten text in a historical script, likely a notarial document or a religious text. The text is dense and difficult to read due to the cursive style. It appears to be a Latin or French document from the 16th or 17th century.

20 Décembre
 On a placé une plaque commémorative pour honorer les morts de Montesquieu.
 Développement
 Dans l'église de Paders, petite mais à l'aspect coquet se pressait une foule de gens qui contemplaient une plaque commémorative que les familles en deuil ont fait placer pour honorer leurs défunts ou soldats pour sa patrie. Cette plaque écrite de noir sur lettres d'or, affecte un aspect soigné. Enfin la cloche sonne et



De haut en bas

- Extrait de la visite pastorale de Mgr Clément de Bonsy, 1636 (Archives communale de Béziers ms. 23, n° 13)
- Page du cahier d'écolier de Raymonde Gusmaroli, 1919 (© Les Arts Vaillhan)
- Plaque commémorative de l'église de Paders (photo Guilhem Beugnon)

ces parcelles sont le plus souvent situées à proximité immédiate du village (ou du chef-lieu d'exploitation dans le manse), confrontant la zone des jardins potagers. (Monique Bourin-Deruaud, 1987, p.166-167).

19. Circonscription paroissiale sur laquelle pèse la dîme, impôt sur les récoltes et le croît du bétail prélevé par l'Église et correspondant, en principe, à la dixième partie des produits de la terre et de l'élevage, mais en fait plus près de 7 à 8 %.

20. Charte connue par une transcription dans la *Gallia christiana*, vol. VI, 1739, Inst., col. 139.

21. AD34, 63 H 66.

22. Clément de Bonsy signale une transaction du 6 avril 1338 par laquelle Bringuier Reynard, chanoine de Cassan et prieur de Fos, se charge de faire le service de Notre-Dame de Montesquieu (chapelle du château féodal), et deux transactions des 16 mai 1602 et 2 juin 1628, par lesquelles Thomas Garenc puis Jean Garenc, chanoines de Cassan, prieurs de Fos, s'engagent de même pour Paders, la chapelle de Montesquieu étant en ruine.

23. Jean Segondy, « Des coutumes abusives à travers les visites pastorales de Clément de Bonsy évêque de Béziers », *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, 4^e s., vol. 19, 1853, p. 11.

24. Tout comme la chapelle castellane Notre-Dame de Montesquieu dont il ne subsiste que quelques pans de murs et la voûte du chœur. Bousquet, prieur-curé de Fos et Paders, participe à Béziers, en mars 1789, à la réunion des trois ordres de la sénéchaussée (Jean-Pierre Donnadieu (dir.), *États généraux de 1789. Sénéchaussées de Béziers et Montpellier (procès-verbaux et cahiers de doléances)*, Archives départementales de l'Hérault, Montpellier 1989, p. 52).

25. Fabre 1879, p. 22-23 ; Fabre 1894, p. 237.

26. « L'église de ce hameau dépendant de la paroisse de Fos a été cédée depuis peu et provisoirement au curé de Vaillhan. » (Crouzat 1859, p. 251).

27. AD34, 2 O 168/3.

28. AD34, 1 O 168/3.

Sources

Archives départementales de l'Hérault (AD34)

63 H 66 : compromis concernant la possession du prieur de Fos et son annexe de Saint-Michel de Paders (1543).

168 EDT 79-80 : délibérations communales de Montesquieu, 1865-1912.

2 O 168/3-4 : église et cimetière, XIX^e-XX^e siècles.

Archives communales de Béziers

Visites pastorales de Mgr Clément de Bonsy, ms. 23, n° 13, fol. 116-127.

Visites pastorales de Mgr Bruno de Bausset, ms. 452, fol. 38-39.

Bibliographie

Gérard Alzieu, *Églises et chapelles de l'ancien diocèse de Béziers*, Pierre Clerc, Montpellier 2009, p. 124.

Pierre A. Clément, *Églises romanes oubliées du Bas-Languedoc*, Presses du Languedoc, Montpellier 1989, p. 353-354.

Alfred Crouzat, *Histoire de la ville de Roujan et du prieuré*

de Cassan, suivie d'une notice sur les diverses communes du canton, Imp. Vve Millet, Béziers 1859, p. 251-252.

Marcel Durliat, Joseph Giry, « Chapelles pré-romanes à chœur quadrangulaire du département de l'Hérault », *Actes du 94^e Congrès national des sociétés savantes - Pau 1969 - Section d'archéologie et d'histoire de l'art*, Bibliothèque nationale, Paris 1971, p. 209 (plan), 215.

Albert Fabre, *Histoire de la commune de Montesquieu (Hérault)*, Firmin et Caribou, Montpellier 1879, 30 p.

Albert Fabre, *Histoire de Roujan, Fos, Fouzilhon, Gabian, Magalas, Margon, Montesquieu, Neffès, Pouzolles, Roquesels, Vaillhan (communes du canton de Roujan)*, Protat frères, Montpellier 1894, p. 237, 242 et pl. 43.

Joseph Giry, *Les cloches de l'Hérault : ante 1792*, Impr. Coopim, Rodez 1982, p. 104.

Joseph Giry, *Les vieilles églises à chevet carré de l'Hérault*, Impr. Coopim, Rodez 1983, p. 123-125.

Hommage à Gabriel Gondard, restaurateur d'édifices romans du Biterrois, *Cahier VI de la SASLB*, s.d. [2000], p. 15-17.

J.H., « Montesquieu, chapelle Saint-Michel de Paders », *La Sauvegarde de l'art français*, Cahier n° 4, 1987, p. 224-227.

Frank R. Hamlin, *Toponymie de l'Hérault : dictionnaire topographique et étymologique*, Éditions du Beffroi/Études héraultaises, Millau/Montpellier 2000.

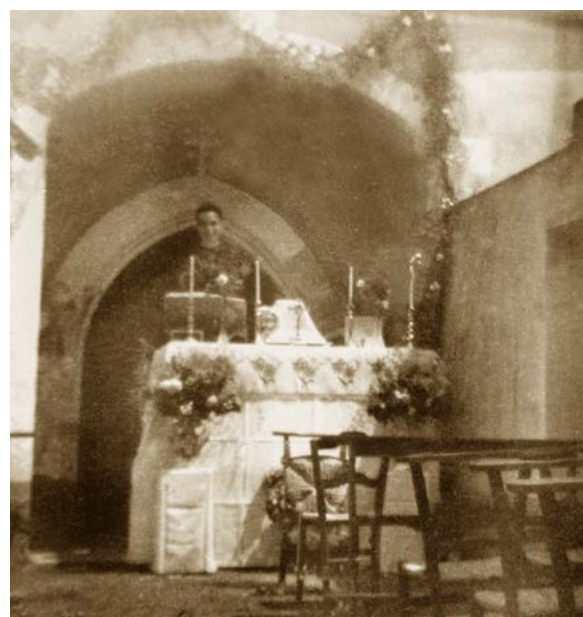
Jean Segondy, *Les églises de l'ancien diocèse de Béziers d'après les visites pastorales*, 1942, p. 861-862 (Médiathèque Émile Zola de Montpellier, tapuscrit 25561_25).

Jean Segondy, *Les églises de Béziers et de son territoire*, 1972, p. 475-477 (Médiathèque Émile Zola de Montpellier, tapuscrit 25561_54_02).

Serge Sotos, *Cartulaire et chartes du Prieuré Sainte-Marie de Cassan (1080-1400)*, en cours.

Serge Sotos, *Montesquieu au Moyen Âge*, en cours.

Serge Sotos, *Le testament de croisé de Bernard de Paders (1108)*, en cours.



Messe de mariage devant le portail de l'église de Paders, vers 1940 (coll. part.)

